



Le Ministre

COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES OPERATEURS ECONOMIQUES

Il a été porté à la connaissance du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME (MCAPPME) que, des personnes se réclamant d'une certaine Autorité de Régulation de la Restauration et des Métiers de l'Alimentation (ARRMA) prélèvent auprès des commerçants des sommes allant de 5 000 F à 15 000 F CFA dans le cadre du contrôle des licences des débits de boissons.

Le Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME tient à informer les opérateurs économiques exerçant sur toute l'étendue du territoire national qu'il décline toute responsabilité quant aux agissements de ces personnes et les invite par la même occasion à la vigilance et au demeurant à dénoncer la présence desdites personnes aux autorités judiciaires de leur circonscription respective.

Fait à Abidjan, le 30 mars 2017

Souleymane DIARRASSOUBA